

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 20 (1974)
Heft: 10

Rubrik: Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

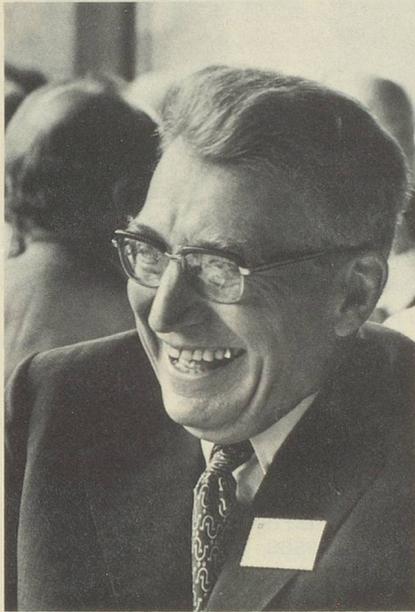
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



52^e journée des Suisses de l'étranger



Notre Président

à l'assemblée les difficultés qui se présentent en ce domaine à l'heure actuelle. Il fut suivi du directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, M. Marcel Ney, qui retraça fort agréablement, au moyen de gravures illustrées, les différentes périodes de l'AVS facultative. Ensuite, la parole fut laissée aussi bien aux spécialistes de l'Office fédéral des assurances sociales, sous la régie du Suppléant du directeur du Secrétariat, qu'au plénum. De nombreuses questions furent traitées concernant l'AVS, qui seront reprises dans nos prochains numéros, tant il est vrai qu'elles sont fort importantes pour les Suisses de l'étranger. Une question qui a retenu l'attention de l'assemblée fut sans aucun doute le problème qui se

pose aux Suissesses de l'étranger mariées à des Suisses qui ne peuvent adhérer à l'assurance-vieillesse et survivants facultative sans l'accord de leur époux, et qui se trouvent devant une situation inextricable lorsque ce dernier refuse d'adhérer à ladite assurance. D'autres problèmes furent soulevés lors de l'assemblée plénière, tel le projet de l'assurance-maladies obligatoire en Suisse, à laquelle pourront adhérer les Suisses de l'étranger rentrant au pays. Mais nous n'en sommes qu'au début des tractations de cet imposant problème social et de nombreux pourparlers devront avoir lieu avant d'aboutir à une solution concrète. Un premier pas a été franchi, mais les suivants prendront certainement beaucoup de

C'est en présence du conseiller fédéral Hans Hürlimann, accompagné de son épouse, que s'est déroulée la séance plénière du 52^e Congrès des Suisses de l'étranger, placée sous la présidence de M. Louis Guisan, député au Conseil des Etats.

Le thème principal en était: les institutions sociales suisses et leurs incidences en faveur des Suisses de l'étranger.

Après une présentation du problème suisse par le Président de la Commission des Suisses de l'étranger, qui a relevé qu'à l'heure actuelle, près de 90% de la population suisse est assurée auprès de l'une ou l'autre caisse-maladies, ce fut au tour du président central de la Nouvelle Société Helvétique, M. Ernst Basler, de rappeler

Pendant l'apéritif lors de l'ouverture officielle

(Toutes les photos du Congrès sont de Rodo Wyss.)





Au premier rang on remarque de droite à gauche: M. Ney, M^{me} Frei, M^{me} Guisan, le br Bullet, le Président de Neuchâtel M. Duvanel, M^{me} Garraux, M^{me} M. le Conseiller fédéral Hürlimann et M. Garraux. Au deuxième rang on aperçoit: M. von Sprecher, M. Heer, M. le Ministre Bauer, M. le Conseiller national Wenk, et sa collègue M^{me} Tilo Frey, l'ancien Conseiller fédéral Wahlen et M^{me} Basler, épouse du Président central de la NSH.

temps. Les Suisses de l'étranger peuvent être certains qu'ils ne seront pas laissés de côté lors des prochaines négociations.

Avant le discours du Conseiller fédéral, le Fonds de solidarité a soumis, par la voix d'un des membres de son comité, les nouvelles modalités de cette assurance couvrant les risques de perte des moyens d'existence, de spoliations, de nationalisations et autres tourments des Suisses de l'étranger.

M. Hürlimann, quant à lui, a retracé les dispositions qui ont été prises en faveur des Suisses de l'étranger depuis l'acceptation de l'article 45bis de la Constitution fédérale, soit aide au Fonds de solidarité, loi fédérale sur l'assistance, diminution des obligations militaires, indemnisation de tous ordres, information, préparation d'une loi concernant les droits politiques dont le Conseil fédéral devra prochainement s'occuper. Il n'a pas manqué de relever le

piètre état des finances fédérales en demandant aux Suisses de l'étranger de s'associer aux efforts des Suisses de l'intérieur pour rétablir la situation.

De nombreuses séances ont précédé la séance plénière, dont celle de la Commission des Suisses de l'étranger, de la Commission d'information, de coordination de l'information, de la Fondation des Suisses de l'étranger, de l'assemblée du Fonds de solidarité, etc. Des décisions ont été prises qui

L'entrée de la Cité universitaire



Au cours des débats



permettent de prévoir le développement harmonieux de bons nombres de problèmes, tels accords de double imposition, spoliations, contrats touchant l'information, écoles suisses de l'étranger.

Lors de l'ouverture officielle du congrès, en la Collégiale de Neuchâtel, en présence des autorités du canton et de la ville, qui se sont mises spontanément à disposition pour la réussite de nos manifestations, nous eûmes la possibilité d'entendre l'admirable joueur de cor des Alpes, M. Jozsef Molnar, accompagné à la flûte par son épouse et de l'organiste Bernard Heiniger dans une œuvre de Jean-Daniel Daetwyler, «Suite Montagnarde», qui enthousiasma les participants.

Divertissements

Mais les journées de ce congrès ne furent pas seulement occupées par des travaux, une ballade sur le lac conduisit nos hôtes par le canal de la Thielle au Landeron, puis en autocar à Cressier, où un repas en commun fut pris, agrémenté de musique et d'une agréable production de M. Billeter, directeur de l'Office du tourisme de Neuchâtel. Chacun put ensuite s'adonner à la danse.

Le dimanche matin, après le culte œcuménique en la Collégiale et une course à travers le Jura neuchâtelois, les Suisses de l'étranger purent se régaler d'une excellente «soupe aux pois», dans laquelle trempait un énorme jambon. Ce pique-nique aux Geneveys-sur-Coffrane fut rehaussé de chants et de danses exécutés par la «Chanson de Neuchâtel», qui égaya tout un chacun par sa fraîcheur.

Le congrès de 1974 est mort, vive la congrès 1975 à Bâle, qui sera haut en couleurs puisque le thème prévu est: les Suisses de l'étranger ambassadeurs de la culture.

Lucien Paillard

(Toutes les photos du Congrès sont de Rodo Wyss.)



En visitant Neuchâtel

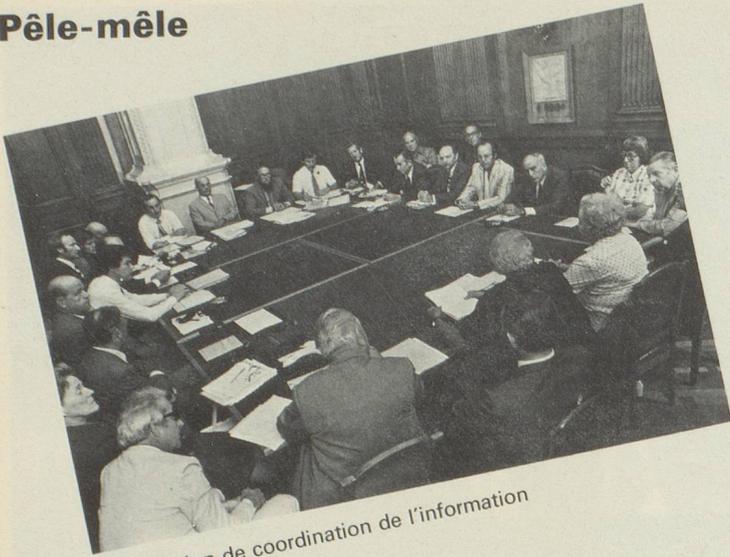


Avant le culte œcuménique

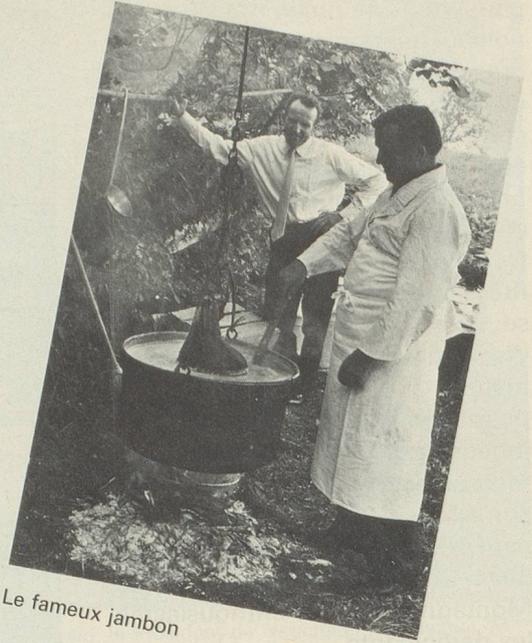
Tous à la «soupe aux pois»



Pêle-mêle



Commission de coordination de l'information



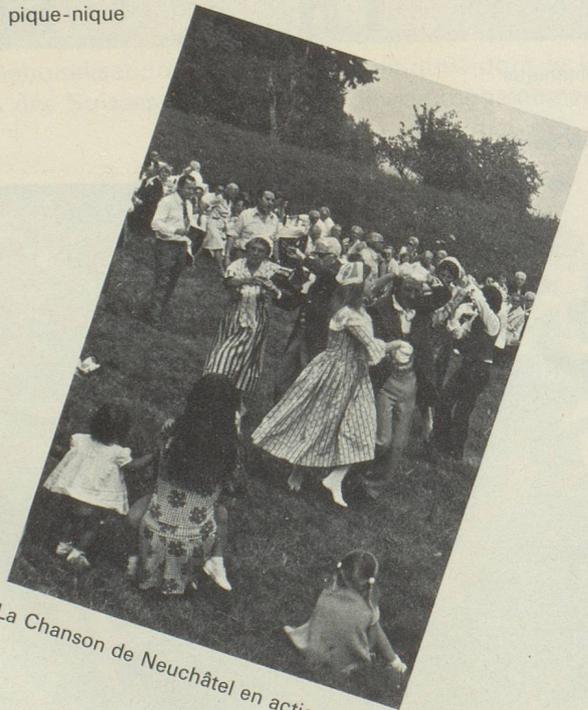
Le fameux jambon



Au cours du pique-nique



Vous reconnaissez-vous?



La Chanson de Neuchâtel en action



MM Simon et Ney signent le contrat information GB